

**Cessons de condamner les distributeurs de boissons et encas : derrière les machines, il y a des femmes et des hommes solidaires et engagés, aujourd'hui menacés dans leur emploi !**

Depuis la fin du mois de mars fleurissent partout en France, au sein des entreprises qui rouvrent peu à peu leurs portes, des « guides de bonnes pratiques » dans lesquels l'on peut lire que « l'accès au distributeur de boissons et encas et aux machines à café doit être interdit » et « les salles et lieux de pauses fermés ». Même la Direction générale du Travail a validé des « fiches métiers » (par exemple, celle à destination des garagistes) dans lesquelles est indiqué qu'il faut « supprimer les fontaines à eau et les distributeurs » ! **Alors que les professionnels de la Distribution automatique ont, depuis le début du confinement, poursuivi tant bien que mal leur activité (autorisée par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020), assurant dans les établissements de santé, les casernes de pompiers, les commissariats de police, les stations-service, les plateformes logistiques notamment une prestation alimentaire souvent jugée indispensable, ils sont désormais persona non grata dans les lieux où ils exploitent leurs machines !** Au moment où les cantines fermaient dans les entreprises, où alentour les restaurants, les brasseries étaient contraints de baisser le rideau, le distributeur, la machine à café représentaient alors le seul moyen pour celles et ceux qui devaient se rendre sur leur lieu de travail de trouver un peu de réconfort gourmand et même parfois le seul moyen de s'alimenter lors de la « pause ». **A l'unisson avec bien d'autres professions, la Distribution automatique a répondu présent lorsque la France s'est arrêtée : à l'heure du déconfinement, elle se voit pourtant ostracisée, comme ces soignants chassés de chez eux par leurs voisins inquiets !**

**Est-ce donc le sort que la France entend réserver à ses héros du quotidien ? Des femmes et des hommes se sont dévoués depuis plusieurs semaines pour offrir à d'autres de pouvoir travailler dans des conditions acceptables : quel est ce faux procès qui aujourd'hui leur est fait ?** Le distributeur serait dangereux, la machine à café aussi, et les salles de pauses constitueraient des lieux à risque. Pourtant, c'est bien l'Homme le premier vecteur de la maladie, pas la machine ! De quoi s'effraie-t-on ? Du risque lié au « contact avec les surfaces », de celui véhiculé par les « rassemblements » ? Pourquoi alors ne pas avoir interdit dès le 13 mars la vente par automates ? Pourquoi dès lors ne pas interdire à la population d'aller faire ses courses ? Pourquoi ne pas empêcher les retraits d'argent au distributeur automatique de billets ? Pourquoi tout simplement appeler les salariés à se rendre de nouveau sur leur lieu de travail, où ils devront user des toilettes communes, ouvrir et fermer les mêmes portes que leurs collègues, appuyer sur les mêmes boutons d'ascenseur, échanger des dossiers, du matériel, etc. ... ? **La réponse est simple : car l'environnement et l'usage, cela se contrôle ! Mais plutôt que d'appliquer le même raisonnement à toutes les activités, l'on choisit la facilité en estimant qu'il vaut pour certaines mais pas pour d'autres : l'on évite ainsi d'avoir à « traiter » le risque partout où il est. Résultat : une Profession tout entière stigmatisée !**

Les professionnels de la Distribution automatique se sont adaptés au contexte de l'épidémie et un protocole sanitaire spécifique est appliqué par le personnel intervenant pour garantir une prestation la plus sûre possible. Mais il en va de la responsabilité de chacun : l'usage de la machine et l'appropriation de l'espace par l'utilisateur doivent faire l'objet de consignes adaptées de la part des entreprises clientes. **La Chambre syndicale nationale de Vente et Services automatiques (NAVSA) en appelle donc à la raison et au discernement : la Distribution automatique doit pouvoir poursuivre son activité** car il est possible, à la machine comme ailleurs, que les conditions soient réunies pour un moment de pause réussi, en sécurité ! NAVSA renouvelle également son appel aux autorités publiques de valider une « fiche métier » pour le secteur afin que la sécurité de la prestation délivrée dans le contexte de l'épidémie soit enfin reconnue. Les femmes et les hommes de la Distribution automatique sont eux aussi des héros : ils n'ont pas à connaître l'injustice d'avoir servi pour être ensuite sacrifiés !